

# FACULTÉ DE DROIT, UNIVERSITÉ MCGILL

## Obligations contractuelles LAWG-100D section 03

AUTOMNE-HIVER 2007-2008

Professeur: Jean-Guy BELLEY

### 1 – Horaire

Au trimestre d'automne : mercredi 11:00-12:30 ; vendredi 10:00-11:30 (salle 201)

Au trimestre d'hiver : mardi et jeudi 13:00-14:30 (salle ?)  
NB : il n'y aura pas de cours le mardi 20 mars 2008

### 2 - Description du cours

Introduction transsystémique et générale au droit contemporain des contrats. La formation, le contenu et la validité du contrat ainsi que les problèmes de la responsabilité contractuelle sont considérés du point de vue des traditions de droit civil et de *common law*. La transformation des droits positifs et la dialectique des théories juridiques sont mises en rapport avec celles de l'économie et des idéologies sociopolitiques.

L'orientation **transsystémique** signifie que le but primordial du cours est de développer un esprit juridique apte à pratiquer une pensée critique, c'est-à-dire capable de se mouvoir efficacement d'un système de pensée juridique à un autre système de pensée juridique plus ou moins éloignés l'un de l'autre.

Les systèmes de pensée auxquels est accordée la plus grande importance sont liés à des traditions juridiques (principalement celles du droit civil et de la *common law*), à des époques historiques (le droit des contrats du 19<sup>e</sup> siècle et ceux des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles), à des théories reçues inégalement et diversement en droit positif (les théories conventionnelles et les théories alternatives) ainsi qu'à des épistémologies juridiques (le système de pensée métaphysique qui met l'accent sur la logique des principes fondamentaux et le système de pensée pragmatique qui se réfère à l'expérience des conséquences pratiques).

L'orientation **générale** du cours se reflète dans l'effort fait pour prendre en compte la diversité des branches de droit qui concourent à la régulation de l'économie contemporaine. Les types de contrats et les règles juridiques auxquels le cours entend introduire ne se limitent pas au droit commun des transactions immobilières et marchandes. Les droits spécialisés, comme le droit de la consommation, du travail, des sociétés commerciales, des alliances stratégiques, de la concurrence, de la réglementation économique et des partenariats public-privé seront également pris en compte pour signaler les interfaces entre le droit des contrats et les autres branches du droit dans les systèmes juridiques d'aujourd'hui.

Le cours se veut une introduction au droit **contemporain** des contrats. Il incorpore

l'essentiel des idées, principes et concepts qui structurent le droit classique des contrats depuis le 19<sup>e</sup> siècle, mais il met aussi en évidence les idées et solutions nouvelles qui expriment, dans le droit en vigueur et dans les pratiques contractuelles, l'évolution voire la crise contemporaine du droit des contrats. Les dialectiques de complémentarité et de contradiction entre le droit ancien et le droit nouveau seront observées à travers quatre phénomènes sociojuridiques de grande ampleur :

1<sup>o</sup> La fréquence des contrats relationnels de longue durée entre firmes ou entre entreprises et individus (phénomène relationnel) ;

2<sup>o</sup> La domination stratégique et normative des organisations ou personnes morales, notamment des grandes entreprises, dans la formation et la régulation des contrats, en parallèle avec l'évolution des philosophies d'intervention de l'État (phénomène organisationnel) ;

3<sup>o</sup> La transnationalisation et la mondialisation de l'économie et du droit des contrats sous la gouverne des entreprises multinationales (phénomène transnational) ;

4<sup>o</sup> L'importance croissante des technologies de l'information et de la communication dans la conclusion et dans l'exécution des contrats (phénomène cybernétique).

Les manifestations juridiques et factuelles de ces quatre phénomènes sont illustrées à travers des documents qui s'ajoutent aux documents reflétant la conception plus classique du droit des contrats. La matière du cours s'en trouve augmentée et rendue plus complexe, mais la prise en compte du droit contemporain ajoute beaucoup à la pertinence scientifique et professionnelle du cours.

### **3 - Plan général et échéancier**

#### **Introduction**

(2 premières semaines)

#### **Partie 1 : La formation du contrat**

(6 semaines ; fin septembre au début novembre 2007)

#### **Partie 2 : Le contenu du contrat**

(5 semaines ; du début novembre au début décembre 2007)

**Examen** du 17 décembre 2007

#### **Partie 3 : La validité du contrat**

(7 semaines ; début janvier au milieu février 2008)

**Examen – maison** (pendant la semaine de lecture)

#### **Partie 4 : La responsabilité contractuelle**

(6 semaines du début mars au milieu avril 2008)

**Examen final** 14 avril 2008 9:30

#### **4 - Documents de travail**

Les trois (3) ouvrages suivants sont **obligatoires** :

- ° J-M. BRISSON et N. KASIRER, *Code civil du Québec. Édition critique / Civil Code of Quebec. A Critical Edition*, 2007-2008, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 2007 (cet ouvrage sera distribué gratuitement à tous les étudiants de 1<sup>ère</sup> année grâce à une contribution financière de la Chambre des notaires du Québec).
- ° John MANWARING, *Les contrats*, coll. La *common law* en poche sous la dir. de J. Vanderlinden, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 1999 (en vente à la librairie de McGill, 3420 McTavish).
- ° Jean-Guy BELLEY, *Contractual Obligations*, Recueil de textes 2007-2008, volumes 1 et 2, 2007 (en vente à la librairie de McGill).

Les deux (2) ouvrages suivants sont **suggérés** en raison de leur valeur documentaire pour le droit civil québécois et la *common law* canadienne respectivement :

- ° Pierre-Gabriel JOBIN avec la coll. de Nathalie VÉZINA, *Baudouin et Jobin. Les obligations*, 6<sup>e</sup> édition, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 2005 (en vente à la librairie de McGill).
- ° John D. Mc CAMUS, *The Law of Contracts*, Toronto, Irving Law, 2005 (en vente à la librairie de McGill).

#### **5 - Formule pédagogique**

Chaque rencontre entre le professeur et les étudiants sera organisée en présupposant que les lectures indiquées par le professeur auront été faites préalablement à la rencontre et permettront une participation active et efficace des étudiants à la discussion sur la matière au programme.

Les exposés du professeur avant ou pendant la séance mettront l'accent sur les points de repère utiles à une lecture efficace des documents et à une bonne compréhension de la matière.

Les discussions en classe ne couvriront pas nécessairement tous les documents pertinents. Elles viseront plutôt à identifier les problèmes principaux et à vérifier la compréhension des notions principales.

## **6 - Évaluation**

Trois examens permettront l'évaluation des connaissances. Ils se tiendront respectivement le 17 décembre 2007 (examen à livres ouverts, 20%), en fin février 2008(examen - maison, 20%) et le 14 avril 2008 (examen à livres ouverts, 60%).

Des informations précisant la nature de chaque examen et la matière couverte seront fournies par le professeur aux moments appropriés.

L'université McGill attache une haute importance à l'honnêteté académique. Il incombe par conséquent à tous les étudiants de comprendre ce que l'on entend par tricherie, plagiat et autres infractions académiques, ainsi que les conséquences que peuvent avoir de telles actions, selon le Code de conduite de l'étudiant et des procédures disciplinaires (pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site [www.mcgill.ca/integrity](http://www.mcgill.ca/integrity)).

## **7 - Disponibilité du professeur**

Le professeur sera normalement disponible pour rencontrer individuellement les étudiants après chaque séance de cours, au 3690 rue Peel, bureau #203. Les étudiants peuvent prendre rendez-vous avant chaque séance ou en téléphonant au 514-398-6634.

\* \* \*